

<http://lipietz.net/Le-Carbet-Comment-devenir-une-commune-exemplaire-du-developpement-soutenable>

Le Carbet : Comment devenir une commune exemplaire du développement soutenable

- Député européen (Verts, France) - Grandes batailles - Changement climatique-effet de serre -



Publication date: lundi 12 mai 2008

Creation date: 10 janvier 2009

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Rapport de la mission effectuée en Martinique (12-15 mai 2008).

Introduction

Sur invitation de Monsieur Jean-Claude Ecanvil, nouveau Maire du Carbet, et de Louis-Léonce Lecurieux-Lafferronnay, maire adjoint, chargé de l'environnement, la santé et les affaires sociales, Alain Lipietz, député européen Vert, accompagné de Natalie Gandais-Riollet, son assistante (ancienne élue d'une commune littorale de métropole), est venu en mission du 12 au 15 mai 2008, afin d'apporter des conseils en matière d'énergies renouvelables et de protection du rivage contre la houle, dans le contexte de la politique de l'Union européenne vis à vis de ses régions ultrapériphériques.

Après des rencontres avec les acteurs locaux, Alain Lipietz a animé une réunion en Mairie du Carbet, à laquelle participaient Monsieur le Maire, Louis-Léonce Lecurieux-Lafferronnay et plusieurs des membres de la commission environnement : Thierry Patole, 2^e adjoint, chargé de l'urbanisme et des travaux, Théophile Féné, doyen du conseil municipal, Jean-Marc Cardon, conseiller municipal, employé à EDF et correspondant à l'ADEME, Roger Jean-Michel, conseiller municipal, Bertrand Manneville, conseiller municipal, commission informatique, et Joel Mourtialon, marin pêcheur habitant Bellefontaine, membre extérieur de la commission environnement.

Ce rapport est une synthèse de notre mission au Carbet.

1, La situation générale et le contexte politique en Martinique

C'est le traité de Maastricht, en 1992, qui a reconnu la situation particulière (pauvreté, retard de développement, difficultés dues à l'éloignement) des régions ultrapériphériques de l'Union européenne. En font partie, pour la France : la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane ; pour l'Espagne : les Canaries ; pour le Portugal : Madère et les Açores. Un budget important des fonds structurels européens (FEDER, FEOGA, FSE,...) fut alors destiné à ces régions, dites « d'objectif 1 ». Dans un premier temps, ces fonds ont été largement utilisés pour un développement « à l'européenne », par exemple pour la construction des infrastructures routières.

Le développement récent de la Martinique, s'il a indéniablement apporté du confort de vie aux habitants, est malheureusement accompagné du cortège des nuisances du « progrès » (pollutions agricoles et urbaines, circulation des camions), et de nouveaux problèmes apparaissent. La consommation d'électricité a plus que doublé en 20 ans¹ (avec notamment un taux d'équipement des ménages de 80% en climatiseurs électriques). La production d'électricité est assurée à 90% par la transformation du pétrole, et les énergies renouvelables sont très peu utilisées.

L'activité touristique, un des points forts de la Martinique, est dépendante de la qualité du confort proposé aux visiteurs, mais aussi de la qualité de l'environnement, des espaces urbains, des paysages et des plages. Or les plages, attaquées par la houle, perdent du terrain.

Seul un projet de développement soutenable, économe des ressources naturelles, économe des ressources importées, protecteur de l'environnement, offrant du travail décent à tous les habitants, et largement concerté avec la population, permettra à la Martinique de s'engager vers une plus grande autonomie.

2. Le Carbet

Située entre Saint Pierre et Bellefontaine, sur la côte Caraïbe de la Martinique, la commune du Carbet occupe le flanc Ouest de la montagne volcanique des Pitons du Carbet et la plaine sédimentaire qui s'étend entre la mer et la montagne. Deux rivières et leurs vallées, le Carbet et Fond Capot, délimitent au Nord et au Sud le territoire de la commune. En amont de ces rivières sont situées les communes de Morne Vert et Fond Saint Denis.

La plage de sable gris, volcanique, est longue de 7 km. Elle a été considérablement attaquée par le dernier ouragan (Dean, en août 2007)², et les élus s'interrogent sur les mesures à prendre pour la protéger. Par endroits (près du tunnel), il n'y a plus de sable du tout et des enrochements ont été réalisés.

Or, le développement touristique est d'une importance capitale pour l'économie locale, et la plage est un atout majeur pour la commune du Carbet.

La régression du littoral martiniquais sous l'effet de la puissance de la houle peut être attribuée à plusieurs facteurs :

Premièrement : le changement climatique qui se traduit par des tempêtes tropicales et des ouragans plus fréquents et plus violents. Hélas, bien que l'Union européenne soit engagée, avec le protocole de Kyoto, dans un plan de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le changement climatique, et bien que la Martinique ait à fournir son effort dans ce domaine (les émissions de gaz à effet de serre de la Martinique : 5,3t par hb en 1999, sont proches de celles de la métropole)³, on ne peut guère compter sur l'inversion de la tendance à court terme.

Deuxièmement : l'activité humaine⁴. Les pollutions agricoles, industrielles et urbaines, insuffisamment maîtrisées, qui se déversent par les rivières, ainsi que les sédiments terrigènes issus du lessivage des terres dénudées par l'agriculture, nuisent à la vie sous-marine, étouffant et intoxiquant les algues et les massifs coralliens. Or les algues et les coraux ont pour effet de freiner la force de la houle. Le prélèvement de sables et graviers par les carrières dans le lit des rivières aggrave l'effet des crues et diminue aussi la capacité des plages à se recharger et sable. Ainsi, le trait de côte entre Saint Pierre et le Prêcheur a reculé de 25 à 30 mètres entre 1950 et 1994.

Troisièmement : la végétation des plages. Ainsi que l'ont parfaitement remarqué les habitants du Carbet, les zones où la plage est « nue » ont été plus fortement détruites par les dernières tempêtes que celles où existent une végétation de cocotiers, raisiniers, amandiers etc. On voit très nettement sur la plage des dénivelés de près d'1m au pied des derniers arbres avant la mer, et l'effet de retenue du sable exercé par les racines. Par endroits, les riverains ont d'ailleurs commencé à replanter la plage.

21 - Un « plan de protection des plages » pour Le Carbet

Comme on l'a dit, la régression des plages est due à plusieurs causes. La municipalité peut agir directement sur plusieurs d'entre elles (plantations, ouvrages « en dur », résorption des causes de pollutions locales). Pour d'autres, notamment les causes de pollution venue de l'amont des rivières, il sera nécessaire de coopérer avec les communes voisines. L'implication de la Communauté de communes du Nord Martinique est elle aussi indispensable. Enfin,

d'autres partenariats seront envisagés.

a) Plantations

La première mesure que peuvent prendre les élus est de généraliser les plantations de plage, avec l'aide et la concertation des riverains. Pour le choix des espèces à planter, outre les cocotiers, il serait souhaitable de consulter des spécialistes de la végétation locale, afin d'installer une plus grande diversité d'espèces.

b) Autres ouvrages

Des solutions « en dur » doivent être étudiées. Les enrochements (déjà réalisés par endroits) sont une solution extrême quand le recul de la plage atteint la route. Des digues en béton détruiraient irrémédiablement le paysage et précipiteraient la disparition du sable. En revanche, l'implantation de gabions (sortes de gros sacs de grillage, de formes diverse, et remplis de cailloux), éventuellement végétalisés, apparents ou sous marins, peut être une solution plus douce, et permettre la reconquête de la plage. Des spécialistes devront être consultés (par exemple l'AFIE, Association française des ingénieurs écologues)⁵.

c) PLU

Les espaces nécessaires à la protection et à la reconquête de la plage devront être précisés dans les documents d'urbanisme. Eventuellement, on prévoira de limiter la circulation des voitures sur le chemin de la plage (circulation et stationnement fragilisent la végétation implantée et la stabilité du terrain), et on envisagera des espaces de stationnement ombragés.

22 - Un plan « assainissement » pour le Carbet et les communes amont

D'une manière générale, il faudra identifier toutes les causes de pollution (eaux vannes des ménages, effluents industriels, eaux de ruissellement chargées de produits phytosanitaires toxique utilisés par les agriculteurs du bassin versant, sédiments etc). Avant de d'envisager des solutions, les élus du Carbet et des communes amont (Morne Vert, Fonds Saint Denis) ont besoin d'un diagnostic complet.

Les solutions pour traiter ces pollutions seront recherchées du côté des méthodes naturelles, et de celles qui permettent de récupérer de l'énergie. Concernant les eaux vannes, on peut envisager des petites unités de traitement par les plantes (bambous).

23 - Un plan « énergie » pour Le Carbet

a) Recycler les déchets en énergie

Les déchets fermentescibles, issus des ménages, de l'agriculture et de l'industrie peuvent être transformé en source d'énergie, par fermentation et gazéification : le gaz ainsi obtenu, liquéfié, peut être utilisé pour faire rouler les bus de la CCNM. Auparavant, il sera nécessaire de mettre en place le tri sélectif des déchets.

b) Utiliser l'énergie solaire

Avec l'aide de l'Ademe et des fonds européen, la commune du Carbet peut initier un grand programme d'installations solaires thermiques (pour l'eau chaude domestique) et photovoltaïques (pour produire de l'électricité : le courant produit est revendu à EDF à un tarif très avantageux, ou bien pour la consommer « sur place » : lampadaires...). Ces installations concernent tant les bâtiments communaux que les maisons particulières. L'association Energie Cités peut également donner des conseils. En Allemagne, en Grèce, les toits solaires sont très nombreux, certaines régions organisent même un concours récompensant la commune qui en a installé le plus grand nombre.

L'implantation d'éoliennes devrait également être envisagée.

c) Économiser l'énergie

La généralisation des climatiseurs en Martinique évoque les années 1970-80, en métropole, où on a installé partout des radiateurs électriques très gros consommateurs d'électricité. Il est très dommage que la solution « climatiseurs » fasse parfois oublier les méthodes de construction traditionnelles, avec des pièces ouvertes par des jalousies sur trois côtés.

Pour protéger les maisons de la chaleur, on peut aussi choisir l'isolation par « toitures végétales », qui a aussi l'avantage de freiner le ruissellement en cas de pluie.

Une autre source d'économies consiste dans l'amélioration du réseau de transports en commun.

24 - Des lieux de démocratie participative

Pour les élus, la meilleure façon de s'assurer qu'ils répondent aux attentes de leurs concitoyens, c'est d'expliquer la politique municipale, faire partager les choix avec les habitants et les consulter régulièrement au sein de structures de démocratie participative.

a) Les personnes âgées

C'est Kofi Yamgnane, maire de St Coultz (en Bretagne) qui a créé en 1983 le premier Conseil des Sages. Aujourd'hui, les « Villes sages » sont regroupées au sein d'une fédération⁶.

Au Carbet, les élus pourraient faire appel aux habitants les plus âgés, en particulier pour remettre à l'honneur des traditions (patrimoine bâti, modes de construction protégeant de la chaleur, gastronomie, culture potagère, etc).

b) Les écoliers

Les enfants, futurs citoyens, aiment comprendre ce qui se fait dans leur commune, et donner leur avis. Dans le cadre du Projet éducatif local (ou encore les Contrats d'accompagnement du temps de l'enfant), les communes ont la possibilité de financer l'intervention d'animateurs et d'éducateurs, en concertation avec les instituteurs, pendant les heures d'école ou pendant les heures de garderie.

Ainsi, le fleurissement de la commune et les plantations sur les plages pour lutter contre l'érosion pourraient être expliqués aux enfants. Il est également possible de les faire participer aux plantations, à la mise en culture des graines et des boutures. Le tri sélectif et le recyclage des déchets peuvent aussi faire l'objet d'animations. Il en va de même pour les énergies renouvelables.

3. L'Union européenne, partenaire financier

Aujourd'hui, et malgré l'entrée d'autres pays pauvres dans l'UE, la Martinique conserve le statut de région ultrapériphérique, et au titre de l'objectif 1, peut bénéficier, pour ses projets de développement, de subventions du FEDER à hauteur de 80%. En outre, les collectivités peuvent attribuer des subventions pour des activités économiques afin de réduire les situations de monopole.

C'est l'État en région (le préfet) qui instruit les dossiers du FEDER et les transmet à l'UE. Les Communautés de communes ont la compétence pour transmettre les dossiers de demande de financement FEDER à la région.

Par ailleurs, la Banque Européenne d'Investissements offre conseils et prêts des plus avantageux.

4. Des partenaires locaux

41 L'Université des Antilles et de la Guyane

Dans le domaine de la protection des côtes, les chercheurs de l'Université des Antilles et de la Guyane ont publié des travaux très intéressants. La commune du Carbet pourrait se proposer comme espace d'étude, et demander qu'un travail de terrain soit effectué par un étudiant, pour définir un plan local de protection de la plage contre les effets de la houle.

Pascal Saffache est maître de conférences à l'Université des Antilles et de la Guyane, et réside à Fort de France. Philippe Joseph est maître de conférences au GEODE Caraïbe. Leurs publications témoignent d'une excellente connaissance des milieux marins et littoraux de la Martinique, de ce qui les menace, ainsi que des solutions pour y remédier.

42 Le Jardin des papillons

Le responsable du jardin des papillons est porteur d'un projet d'assainissement écologique par technique végétale (bambous et autres), en partenariat avec la société Phytorem <http://www.phytorem.com/>. Il pourrait être consulté pour des solutions d'assainissement individuelles ou collectives au Carbet. Un tel projet est créateur d'une quinzaine d'emplois locaux. Une association d'insertion pourrait être créée et soutenue par la Ville du Carbet, afin de former des jeunes à ces techniques d'avenir.

Le Jardin des papillons dispose aussi d'experts de la végétation locale et des techniques de réparation des sols par les plantes et les insectes (mises au point notamment au Brésil sur des sites considérés comme biologiquement morts après trop de cultures intensives). Ces connaissances pourraient être utilisées dans le choix des espèces végétales à planter sur la plage pour retenir le sable, dans la perspective de reconstituer un cordon forestier.

5. Des partenaires thématiques

Il existe de nombreuses associations de collectivités et d'élus, qui traitent des multiples problèmes des communes. En adhérant à certaines de ces associations, les élus du Carbet pourraient profiter de leur expérience.

51 - Dans le domaine de l'énergie, des économies d'énergie et du développement des énergies renouvelables

On peut recommander l'adhésion du Carbet à Energie Cités (<http://www.energie-cites.eu/>), qui regroupe 150 structures communales et intercommunales, issues de 24 pays. Energie Cités est particulièrement au courant des financements européens en matière d'énergies renouvelables.

52 - Dans le domaine des transports et de la circulation

Le GART (<http://www.gart.org/>) est le Groupement des autorités responsables des transports publics. Le GART est très engagé dans le développement des transports en commun comme alternative à la voiture individuelle. C'est l'autorité organisatrice qui y adhère. (la CCNM ? le département ? la région ?). On peut aussi consulter le site de l'UTP (Union des professionnels des transports publics) (<http://www.utp.fr/>).

Le Club des Villes Cyclables (<http://www.villes-cyclables.org/>) dispose d'excellents conseillers techniques.

53 - Dans le domaine de la protection du littoral

Le Conservatoire du littoral, par sa politique d'acquisition d'espaces littoraux, qu'il restaure, et dont il confie ensuite la gestion aux collectivités, pourrait aussi contribuer au projet de la commune du Carbet.

54 - Autres sites à consulter

HQE, association pour la Haute Qualité Environnementale
<http://www.assohqe.org/>

Ecologie urbaine et écopolis :
<http://www.ecologie-urbaine.org/Principes-de-l-ecopolis.html>

6. Quelques pistes supplémentaires

61 - Jumelage

Un jumelage du Carbet avec une commune d'un autre pays pourrait favoriser l'ouverture des enfants en particulier et de la population en général vers d'autres cultures et d'autres langues, fournir un thème de développement touristique, de réflexion historique et politique, et être un atout pour l'intégration régionale, dans le contexte politique déjà évoqué, marqué par les orientations autonomistes, voire indépendantistes. La plupart des pays voisins parlant espagnol, une commune hispanophone pourrait être recherchée.

C'est en débarquant au Carbet, le 15 juin 1502, que Christophe Colomb a découvert la Martinique, lors de son 4e et dernier voyage. Le jumelage avec la commune espagnole de Cadix (d'où Colomb était parti le 09 mai 1502), pourrait être envisagé. Cadix⁷ est la capitale de la province de Cadix, l'une des huit provinces qui forment la communauté autonome d'Andalousie⁸.

Comme la colonisation de la Martinique n'a débuté qu'en 1635 (avec la fondation de Saint Pierre par Belain d'Esnambuc), l'évocation de Christophe Colomb n'est pas nécessairement en contradiction avec le mouvement actuel pour la reconnaissance et la réparation des victimes de l'esclavage.

62 - Protection des berges des rivières

Les crues des rivières sont ravageuses, et l'érosion menace aussi leurs berges. Là aussi, des techniques de revégétalisation pourraient améliorer la situation. Des spécialistes pourraient conseiller les élus sur les mesures à prendre. On peut avoir une idée de ces techniques en consultant le Guide Lachat de protection des berges de cours d'eau en techniques végétales.⁹

Conclusion

Quoique disposant d'une base fiscale restreinte et confrontée à de nombreux défis, la Commune du Carbet dispose d'atouts d'avenir comme l'attractivité touristique, qu'elle doit savoir préserver en mobilisant sa population, les experts locaux et métropolitains. Elle peut compter sur l'aide de l'Europe.